



EDUCATION INCLUSIVE ET CONTRAINTES DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UNIVERSITE FELIX HOUPHOUËT BOIGNY D'ABIDJAN : ENTRE MYTHES ET REALITES

N'CHOT Apo Julie

julienchot@yahoo.fr

KONE Drissa

idrisena80@gmail.com

GAHOU Grâce Carmen

ggcarmen13@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

RESUME

La politique inclusive est au cœur des problématiques en matière d'éducation en faveur des personnes en situation de handicap. Dans le système éducatif ivoirien, elle a d'abord pu être mise en place grâce à l'éducation pour tous dans l'enseignement primaire et secondaire. Cela s'est fait à travers l'intégration d'enfants en situation de handicap dans des classes dites ordinaires avec des enseignants formés sur leurs besoins d'apprentissage. Ce faisant, les personnes en situation de handicap ont la possibilité de s'inscrire dans les universités ivoiriennes. Les enquêtes de l'étude se sont penchées sur la question de l'éducation inclusive au sein du système universitaire. Dans ce contexte, les mécanismes observés sont peu perceptibles pour l'intégration des étudiants en situation de handicap. Ainsi, cette étude vise à analyser les facteurs explicatifs du faible niveau d'intégration des étudiants en situation d'handicap à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. De nature qualitative, la collecte des données de la présente réflexion a fait appel à l'échantillonnage par choix raisonné dont la taille s'élève à vingt-six (26) acteurs sociaux.

A l'issue de ce travail, il en est ressorti que, les contraintes rencontrées par les étudiants en situation de handicap ainsi que les réponses institutionnelles et pratiques ont un impact sur le faible niveau d'intégration de ces derniers

Mots-clés : Education inclusive, handicap, intégration, université.

ABSTRACT

Inclusive policy is at the heart of issues in education for people with disabilities. In the Ivorian education system, it has been put in place thanks to education for all in primary and secondary education. In this sense, the integration of children with disabilities in so-called ordinary classes with teachers trained on their learning needs has been possible. People with disabilities have the opportunity to enroll in Ivorian schools and the university is not spared. The surveys in our study looked at the issue of inclusive education within the university system. The surveys in our study looked at the issue of inclusive education within the university system. In this context, the mechanisms observed in Ivorian primary and secondary education seem to be barely perceptible for the integration of students with disabilities in higher education. This study aims to analyze the explanatory factors of the level of integration of students with disabilities at the Félix Houphouët-Boigny University of Abidjan. Methodologically, this study is qualitative.

At the end of this study, it emerged that the social representations, the constraints encountered by students with disabilities as well as the institutional and practical responses have an impact on their level of integration.

Keywords: Inclusive education, disability, integration, university.

INTRODUCTION

La politique inclusive est une priorité en termes de problématique en matière d'éducation en faveur des personnes en situation de handicap. En effet, la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, définit une personne en situation de handicap comme « une personne qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (ONU,2008). En général, ces personnes sont souvent marginalisées et soumises à toutes formes de discrimination du fait de leur condition de handicap. Alors, leur accès aux ressources permettant d'être inséré dans le milieu social n'est pas évident. C'est dans cette optique qu'un ensemble de dispositifs au niveau international va être mis en place afin de permettre leur intégration dans la société. La question de l'éducation inclusive et de l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap est pertinente car plus de 32 millions d'enfants handicapés sont privés d'éducation, représentant environ un tiers des enfants non scolarisés dans le monde (UNESCO, 2015).

Face à cette situation, les conventions internationales sont toutes unanimes sur le respect, la considération des personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins dans tous les domaines de la vie dont l'éducation à travers l'école. En effet, aller à l'école requiert d'un droit fondamental de tout être humain. Ainsi, des experts vont se pencher sur la question afin d'intégrer les personnes en situation de handicap dans le système éducatif en vue d'une société plus inclusive répondant à leurs besoins. En Occident, plusieurs études ont été menées démontrant son efficacité sur les performances des personnes en situation de handicap mais également de son impact en termes de développement durable d'un pays (UNESCO, 2015). Ainsi, le continent africain dans son élan de développement s'ouvre de plus en plus sur l'insertion des personnes en situation de handicap dans le système éducatif. Les résultats du recensement ivoirien de la population et de l'habitation de 2014 (RGPH, 2014) estiment le nombre de personnes handicapées à 441 173 dont 26,52% d'enfants en âge de scolarisation.

Au regard de ce qui précède, l'on peut estimer le nombre de personnes en situation de handicap en Côte d'Ivoire à plus d'un million de personnes. Elles ont la possibilité d'effectuer leur scolarité dans des écoles dites ordinaires. En effet, le pays a mis en place des dispositifs juridiques pour la reconnaissance de leurs droits. Cependant,

l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur ne laisse entrevoir que des prémices de cette inclusion relevant certaines contraintes pour ces apprenants. L'on relève l'absence de technologie d'assistance, de commodités infrastructurelles telles que l'absence de rampes et de toilettes pour les étudiants en situation de handicap au sein de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Enquête exploratoire, 2022). A cela, il faut ajouter un quota pour le logement des étudiants en situation de handicap en dessous de la demande, soit 240 lits octroyés contre 600 lits demandés (Enquête exploratoire, 2022). Toutes choses qui mettent en exergue les contraintes auxquelles sont confrontés les étudiants en situation de handicap de l'Université Félix Houphouët Boigny. Dès lors, le problème qui se pose est de comprendre les contraintes auxquelles font face les étudiants en situation de handicap dans leur parcours universitaire à l'Université Felix Houphouët-Boigny.

Cette recherche se fonde sur deux références théoriques à savoir celle des représentations sociales de JODELET Denise (2003) et l'analyse dialectique de BOUDON Raymond et BOURRICAUD François (2004). La théorie de la représentation sociale consiste à ancrer les connaissances dans un monde de valeurs sociales hiérarchisées résultant des positions asymétriques occupées par des groupes et individus dans un champ social. Les représentations sociales sont des « formes de connaissances socialement élaborées et partagées, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (JODELET Denise, 2003). Elles sous-tendent les attitudes et orientent les comportements (ROUQUETTE Michel-Louis, RATEAU Patrick, 1998). Dans le cadre de la recherche, cette théorie a permis d'expliquer comment la représentation sociale liée à la situation de handicap est révélatrice du niveau d'intégration des étudiants en situation de handicap de l'Université Félix Houphouët-Boigny. En outre, l'analyse dialectique revêt une importance considérable dans la compréhension des phénomènes sociaux ; à savoir que les agents sociaux peuvent, par le fait même qu'ils poursuivent un objectif, contribuer à provoquer un état de chose paradoxal et logiquement contradictoire avec l'objectif recherché (BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 2004). Ce qui nous a permis de mettre en exergue les contraintes auxquelles sont sujets les étudiants en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët Boigny malgré la politique d'éducation inclusive.

1. Méthodologie

Les variables utilisées dans cette étude sont la variable dépendante et la variable indépendante. La variable dépendante issue de l'objectif de ce travail vise à analyser les facteurs explicatifs du niveau d'intégration des étudiants en situation de handicap; la variable indépendante quant à elle est liée aux contraintes des étudiants en situation de handicap.

La technique de l'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée. L'enquête s'est déroulée dans le mois de Juin 2022 au sein de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. Cette étude a une visée qualitative. Les acteurs sociaux interrogés sont constitués des autorités universitaires, du personnel enseignant, du personnel administratif, des étudiants en situation de handicap (tous handicaps confondus) issus de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan et des parents de ces étudiants. La taille de l'échantillon s'élève à vingt-six (26) acteurs de l'Université Felix Houphouët-Boigny. Il s'agit :

- du vice-président de l'Université Félix Houphouët-Boigny chargé de la pédagogie et de la vie universitaire ;
- de 2 doyens de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences de l'homme et de la Société (UFR SHS) ;
- de 4 chefs de départements des filières suivantes : sociologie, psychologie, droit et sciences de l'éducation ;
- de 3 enseignants-chercheurs (sociologue, psychologue, droit) exerçant à l'Université Félix Houphouët-Boigny ;
- de 4 membres du personnel administratif de l'Université Félix Houphouët-Boigny (la directrice de cité du CROU A1, le responsable du service social CROU A1, la conciergerie principale de la cité 2000 B et le responsable de la bibliothèque Flash de l'université) ;
- du président de l'association pour les personnes en situation de handicap dénommée Groupement pour l'Insertion des Élèves et Étudiants Handicapés de Côte d'Ivoire (GIEEPCI) ;
- du président de la Mutuelle Universelle des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (MUGEPHCI) ;
- de 5 étudiants en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët-Boigny ;
- et 2 parents d'étudiants en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët-Boigny.

Un guide d'entretien semi directif individuel a été administré à ces 24 acteurs de l'Université Felix Houphouët-Boigny.

Après les entretiens semi directifs menés avec les enquêtés précités, le recueil de ces informations de terrain a été soumis à une retranscription. Elle a consisté à retranscrire intégralement tous les enregistrements issus des entretiens en plus des prises de notes. Ce qui a permis d'avoir la restitution intégrale des données lors des entretiens. L'étape suivante a consisté à la lecture en détail des informations tout en sélectionnant les points clés qui vont servir à l'analyse des données. Ceux-ci ont été classés par catégorie de sens ou de thème ce qui a permis d'aboutir à une analyse de contenu thématique. Puis s'en est suivi le repérage des idées significatives et leur catégorisation (NEGURA Lilian, 2006). Les résultats après analyse des données de

l'enquête ont permis, d'identifier les conditions d'étude des étudiants en situation de handicap de l'Université Félix Houphouët-Boigny ainsi que les contraintes auxquelles ils font face.

La présente recherche s'est inscrite dans une analyse compréhensive de l'éducation inclusive et de la question du handicap.

2. Résultats de l'étude

2.1. Contraintes au niveau institutionnel et pédagogique

2.1.1. Implémentation des exigences légales et institutionnelles de l'éducation inclusive, un processus inachevé à l'UFHB

Depuis plusieurs décennies, la question du handicap fait partie des préoccupations mondiales. Elle a, à cet effet, été intégrée dans les politiques de développement économique et social des Etats. Elle est également prise en compte dans les stratégies de renforcement des services sociaux en faveur des populations et dans l'amélioration des conditions de vie.

En Côte d'Ivoire, le pays a adopté de nombreux instruments juridiques concernant l'éducation inclusive en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agit particulièrement depuis plusieurs années de la Convention internationale de 2008 relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifiée par la Côte d'Ivoire le 10 janvier 2014 ou encore de la constitution de 2016 de la république de Côte d'Ivoire en ces articles 9, 10, 32 et 33. Pourtant, les questions relatives aux personnes vivantes avec un handicap et leur inclusion sociale restent encore très peu perceptibles. C'est en somme ce qu'illustre les propos de cet enquêté :

« Dans notre pays, effectivement la question du handicap est une préoccupation affirmée à un ensemble de politiques mis en place dans la matière. Mais le problème reste toujours dans l'exécution de ces décisions-là. La question du handicap n'est pas encore véritablement dans le cadre politique institutionnel ni véritablement intégré dans les lois, les règlements. Bon ce n'est pas véritablement ancré encore dans la gestion de façon rationnelle ou bien solennelle de l'Etat voilà. Donc la question sociale des personnes handicapées ce n'est pas encore purement réglé, on tâtonne quoi, on hésite. » (T.A., Chef de département, UFHB)

Cette opinion est également partagée par cet autre enquêté qui l'exprime en ces termes :

« Bon ça fait de cela depuis 5 ans de mémoire, on n'a jamais discuté de la question des étudiants en situation de handicap. Je n'ai jamais vu aussi de textes qui organisent des activités ou qui organisent la prise en compte des personnes porteuses de handicap physique. On n'en a jamais discuté ! Je n'ai jamais vu de textes, on n'a jamais engagé de

politique dans le sens de la prise en charge des personnes porteuses de handicap physique ou non. » (D.K.A., Vice-Doyen SHS, UFHB)

De ces propos, il est clair que la question sociale intégrant les étudiants en situation de handicap dans les politiques éducatives de l'Université Félix Houphouët-Boigny n'est pas implémentée de manière institutionnelle. En effet, l'Université Félix Houphouët-Boigny, dans ses textes fondateurs ne fait aucunement mention de la question du handicap (source enquête, 2022)

2.1.2. L'éducation inclusive, une vue de l'esprit, à l'Université Félix Houphouët-Boigny

Plusieurs pays ont adopté une politique d'éducation inclusive au sein de leur système éducatif. Il s'agit d'un dispositif institutionnellement élaboré afin de garantir une éducation des plus intégrant des personnes à besoins spécifiques et en particulier les personnes en situation de handicap. En Côte-d'Ivoire, elle relève encore d'un projet expérimental sur quatre ans qui a été implémenté au niveau du primaire et du secondaire entre les années 2013 et 2017.

Cependant, au niveau de l'enseignement supérieur, les résultats de la recherche montrent que le progrès vers une inclusion des personnes en situation de handicap semble être très peu maigres à l'Université Félix Houphouët-Boigny.

« Pour moi, pour le moment chez nous ici l'éducation inclusive reste une vue de l'esprit en tout cas pour l'université. Ce que je sais c'est que le gouvernement avait entamé un projet pilote au primaire déjà on essayait d'introduire ou de mettre ensemble des personnes en situation de handicap avec des non-voyants des malentendants et des enseignants qui sont formés. Donc y a quelques efforts pour les classes antérieures, pour la petite enfance jusqu'au secondaire. Il y'a quand même des efforts pour un pays en voie de développement. Mais dès qu'on dépasse le cap du secondaire, le milieu universitaire, je reste déçu ! Et pour moi c'est vraiment une vue de l'esprit au niveau du supérieur ». (D.B.T, Enseignant-chercheur, UFHB)

De plus, les stratégies pédagogiques ne sont pas orientées vers une prise en compte des étudiants en situation de handicap. En effet, aucun département ne fait mention d'une politique ou de mécanismes d'accompagnement des personnes en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët-Boigny. Les propos d'un de nos enquêtés, T.A., Chef de département à l'université Felix Houphouët-Boigny, le confirme bien :

« Il n'y a pas de stratégies d'inclusion des personnes handicapées dans les départements de l'université Félix Houphouët-Boigny. Ah ça, ça n'existe pas ! Non au département y'en a pas » (T.A., chef de département, UFHB)

2.1.3. La politique de l'éducation inclusive, un droit ou une aumône ?

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'éducation est un droit fondamental. De ce fait, les institutions internationales reconnaissent que les droits de l'homme sont universels, inaliénables, interdépendants, égaux et non discriminatoires (ONU, 2008) etc. C'est d'ailleurs pourquoi le droit à l'éducation en constitue un des socles. C'est ce que confirme les propos d'un de nos enquêtés, enseignant-chercheur au département des sciences juridiques :

« Bon le droit à l'éducation il faut dire d'abord que c'est un droit fondamental qui est reconnu à tout le monde. Voilà, c'est un droit subjectif et c'est un droit qu'on acquiert du simple fait qu'on fait partie des humains c'est-à-dire des hommes qui vivent en société. Et ce droit consiste à avoir un minimum de connaissance, un minimum de connaissances à travers l'exécution du champ établi par l'état c'est à dire l'école, les universités. » (B.W, enseignant-chercheur, UFHB)

Il est alors clair qu'accorder ce droit à l'éducation aux personnes en situation de handicap ne serait que légitime dans la mesure où elles font parties de la société. Ainsi, accéder à l'éducation à travers l'école, relève du déploiement d'un certains nombres de dispositifs pour les bénéficiaires. A l'Université Félix Houphouët-Boigny, l'on remarque un certain nombre de mécanismes assignés à la politique d'éducation inclusive à l'endroit des étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, les résultats de l'étude démontrent à travers le personnel administratif, les étudiants en situation de handicap que cette politique de l'éducation inclusive mise sur pieds ne résulte pas de ce droit fondamental. Mais elle se présente plutôt comme une faveur dans la mesure où cette politique résulte de nombreux plaidoyers et d'une perpétuelle lutte de nombreuses associations de personnes en situation de handicap. De ce fait, l'obtention de certains dispositifs à certains niveaux notamment aux niveaux de l'aide financière, d'une exonération des frais de scolarité etc. ont pu se faire. C'est ce que corroborent les propos d'un de nos enquêtés :

« Les moyens qui ont été mis à la disposition par exemple pour les personnes en situation de handicap c'est le fait qu'elles bénéficient de l'exonération sur leur inscription à la scolarité. Comme je parlais tout à l'heure aussi de l'exonération qui est un autre de nos combats. Les années passées c'était 50% en fonction de l'humeur ça change. Cette année on a eu 25%. Et comme je l'ai dit ce sont des combats. Il faut aller demander pardon. Quand on fait plusieurs plaidoyers on dit c'est toujours vous, les handicapés-là ! Il faut toujours aller il faut demander ceci et cela voilà ! Donc dire que l'université a mis des moyens en place on va dire que ces moyens ont été acquis sur la base de la lutte que les personnes handicapées mènent. » (J.P, Président association, UFHB)

En outre, ce processus relève d'une forme de subjectivité qui se perçoit au niveau de l'acquisition même de ces mécanismes dits inclusifs. En effet, ils sont soumis chaque année à un certain nombre de critères administratifs dont le dépôt de courrier au niveau du paiement des frais de scolarité, l'appartenance à une association mais également la présentation d'un certificat médical. De plus, cet ensemble de mécanismes semble unilatérale c'est-à-dire uniquement du ressort de l'Université Félix Houphouët-Boigny. C'est ce qu'affirmera un de nos enquêtés, en disant :

« Je vous mets même au défi de toutes les universités si y'a des structures comme ça qui existe. Y'en a pas. Et c'est pour cela que vous allez voir que la population des étudiants en situation de handicap est plus élevée à l'Université Félix Houphouët-Boigny que partout ailleurs. Par ce que, c'est la seule université qui a pris à bras le corps, la question des étudiants vivant avec un handicap en mettant en place des structures pour les accompagner. »
(A.K, vie universitaire, UFHB)

2.2. Contraintes au niveau des infrastructures

2.1.1. Des infrastructures scolaires contraignantes pour les étudiants en situation de handicap

L'Université Félix Houphouët-Boigny est l'une des premières universités sur le territoire ivoirien. De ce fait, les mécanismes d'accompagnement pour l'adaptation des personnes en situation de handicap seraient une évidence mais le constat semble être tout autre. En effet, dans toute l'université, les bâtiments ne permettant pas l'accessibilité des personnes en situation de handicap moteur. Des amphithéâtres, des salles de Travaux Dirigées, des départements restent difficiles d'accès pour les étudiants en situation de handicap. C'est ce qu'un de nos enquêtés nous dit :

« La construction des bâtiments n'est pas adaptée par exemple aux personnes en fauteuil roulant. je vais prendre le cas de l'université puisque qu'on est à l'université temple du savoir. Les salles de TD en hauteur, les amphis qui ne sont pas adaptés il y'a pas de dispositions qui sont prises pour les personnes en situation de handicap pour suivre les cours. »
(A.Y.G, enseignant-Chercheur, UFHB)

De ces propos, il ressort que l'Université Félix Houphouët-Boigny, n'a pas pensé à la mise en place de dispositifs au niveau des infrastructures pour les étudiants en situation de handicap. Par ailleurs, malgré sa récente réhabilitation, elle n'a pas tenu compte du cas de ces apprenants.

2.1.2. Les étudiants en situation de handicap de l'Université Félix Houphouët-Boigny, les oubliés du système universitaire

Au-delà de la politique de réhabilitation de l'Université Félix Houphouët-Boigny en 2012 au niveau des bâtiments universitaires ; de nouvelles constructions sont actuellement réalisées sans la prise en compte des étudiants en situation de handicap.

« Vous voyez les amphis qui sont en train d'être construits à l'heure actuelle, je ne parle pas des anciens amphis mais ceux en construction. Allez regarder pour savoir si l'université a pris en compte la préoccupation des personnes handicapées. Non ! Aujourd'hui encore ce qu'on continue de voir c'est que les bâtiments qui sont construits ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap. Et pourtant logiquement je pense que les architectes avec lesquels ils ont travaillé devraient le faire, C'est inadmissible ! Au point où on se pose la question mais est ce que les gens savent qu'il y'a des personnes en situation de handicap ? » (D.B.T département de sociologie, UFHB)

Il est clair que les étudiants en situation de handicap ne sont pas pris en compte dans la construction des nouveaux bâtiments de l'Université Félix Houphouët Boigny. D'ailleurs, l'administration universitaire ne fait pas des personnes en situation de handicap une priorité. Il n'y a pas de suivi. C'est ce qu'affirme un de nos enquêtés :

« Ce n'est pas toujours évident ça peut échapper il y'a trop de choses à faire. On a beaucoup d'étudiants et on nous donne un calendrier serré donc vous n'avez même pas le temps de réfléchir à autre chose. En fin d'année on vous juge est ce que votre année est finie ? Point. La question on va vous poser : Est-ce que ton année académique est terminée ? Donc toutes les autres questions là on s'en fiche ! Tu as fait ça oh tu n'as pas pris les personnes handicapées c'est pas leur problème. » (T.A, Département sociologie, UFHB)

Dans ce même élan, un membre d'une association en faveur des étudiants en situation de handicap vient confirmer cette réalité dans l'institution universitaire.

« Même la rentrée académique les autorités universitaires ne cherchent pas à savoir quels sont nos besoins nous les étudiants en situation de handicap. Aujourd'hui notre association essaie d'avoir un nombre d'étudiants handicapés mais ne représente qu'une infirme partie puisque c'est seulement quand l'étudiant s'inscrit pour adhérer à l'association qu'on peut comptabiliser. Mais le reste du nombre est méconnu. Il n'y a pas d'évaluation voilà sur le nombre ou les difficultés. On ne nous cherche pas rien du tout. » (T.S, association, UFHB)

De ces propos il faut retenir que les étudiants en situation de handicap sont les oubliés du système universitaire. La Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) définit les personnes handicapées comme « ceux qui

présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (Article 1) (ONU, 2008).

Sous ce rapport, il s'agit dans cette étude, de mettre en lumière la réalité relationnelle qu'entretient les étudiants qui ont des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables avec l'Université Félix Houphouët Boigny dans le cadre leur formation universitaire. Au regard de l'éducation inclusive qui a pour objectif d'assurer à ces apprenants, l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation ; la recherche fait l'examen de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans ce système éducatif.

La recherche révèle que les textes qui régissent ladite institution ne font pas cas d'une stratégie spécifique en faveur des personnes en situation de handicap. Les travaux ont aussi montré que les mesures d'accompagnement équitables en comparaison aux étudiants non-handicapés font défaut afin de permettre une égalité des chances des acteurs.

Les résultats de la recherche montrent en outre que les actions adoptées pour améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants en situation d'handicap sont le fruit de la lutte acharnée des acteurs. Sous ce rapport, l'éducation inclusive qui se veut égalitaire dans le traitement des conditions d'apprentissage des apprenants est mise en mal dans cette institution. Elle sous-tend la faiblesse d'une aide technique et humaine à ces étudiants en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët Boigny.

Il faut dire que les acteurs perçoivent donc ces actions comme une faveur voire une aumône et non comme un droit fondamental à leur égard. En effet, ils se représentent ces dispositifs comme des capitaux de la mendicité. Ils se présentent essentiellement en termes de subventions financières. Par ailleurs, les mécanismes d'obtention de ces capitaux s'avèrent éprouvant pour ces personnes. En effet, selon les étudiants en situation de handicap, les procédures pour l'obtention de certaines exonérations et subventions demandent le dépôt de courrier au niveau du paiement des frais de scolarité, l'appartenance à une association mais également la présentation d'un certificat médical. En somme, ces exonérations et allocations ne sont pas des mécanismes automatisés en faveur des étudiants en situation de handicap.

Quant aux mesures d'adaptation en termes d'accessibilité, il faut dire que les bâtiments ne tiennent pas compte de la réalité sociale des personnes en situation de handicap. En termes d'infrastructures, il faut aussi révéler l'absence de toilettes spécifiques pour ces personnes et de rampes et leur difficile accès à la cité universitaire. Toute chose qui ne permet pas une véritable participation à la vie

sociale en termes de conditions d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët Boigny.

Pourtant, l'intégration fait référence à l'élaboration de mécanismes en vue d'inclure les étudiants en situation de handicap dans le système universitaire en mettant en relief une reconnaissance du droit des personnes handicapées à l'éducation et l'exercice de ce droit sans discrimination, sur la base de l'égalité des chances (ONU, 2008). Paradoxalement, la recherche révèle une discrimination et l'inégalité des chances des étudiants en situation de handicap, et impliquent une responsabilité accrue des autorités universitaires.

L'inclusion sociale en matière d'éducation se définit comme un processus qui garantit que les individus vulnérables obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle ils vivent : Ce faisant, le cas des contraintes observées des étudiants en situation de handicap à l'Université Félix Houphouët Boigny ne leur garantit une meilleure participation aux processus d'apprentissage ce qui va aboutir à leur faible intégration dans le système universitaire .

3. Analyse et discussion

Les résultats de l'étude portent sur les contraintes auxquelles sont confrontées les étudiants en situation de handicap de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Les travaux révèlent des contraintes au niveau institutionnel, au niveau des infrastructures et au niveau de la prise en charge sociale. Plusieurs auteurs se sont également penchés sur la question des contraintes des personnes en situation de handicap. C'est dans ce sens que TRIOMPHE Annie (2003), a fait son étude sur leurs besoins. Elle a mené des recherches autour de la mobilité, de l'adaptation du logement et de l'aide humaine. En effet, il ressort de son étude que la contrainte pour le déplacement des personnes en situation de handicap est fonction de la nature du handicap. Les personnes souffrant de multi-handicaps physiques éprouvent de plus importantes difficultés (73 %). Elles sont de 68 % pour les déficients visuels ; de 53 % lorsque ces personnes ont un handicap physique et de 51 % pour ceux atteints à la fois d'handicaps physique et mental. Par ailleurs, les déficients auditifs (8 %) et les personnes souffrant de troubles psychologiques ont peu de problèmes de mobilité, d'adaptation du logement et d'aide humaine. En outre, les difficultés sont fortement exprimées en ville que dans les campagnes. On remarque également qu'elles sont les plus ressenties par les personnes logées en établissements (60 %) que par celles vivant à domicile, seules ou en couple (52 %). Son étude montre que sans aide humaine, 40 % des personnes montent difficilement dans un véhicule et 17 % pas du tout. Au total, 57 % de celles qui sont gênées dans leurs déplacements n'ont donc pas un accès immédiat à l'automobile. Ces résultats viennent encore confirmer les

résultats de notre réflexion en termes de contraintes des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, RADFORD Anastasia Holoboff et al. (2018) dans leur étude aborde plutôt les obstacles que rencontrent fréquemment les femmes et les jeunes en situation de handicap victimes ou survivants de la violence fondée sur le genre pour accéder à une gamme complète de services de réadaptation. Ainsi, ces auteurs abordent les contraintes des personnes en situation de handicap en rapport avec le genre. Ils démontrent que le handicap accroît les obstacles déjà élevés qui entravent l'accès aux services d'aide à cette typologie de personnes. Le fait que l'efficacité des services de réadaptation repose sur la fréquence des consultations et la durée prolongée de la thérapie constitue un obstacle de taille pour les femmes et les jeunes en situation de handicap, car elles vivent souvent dans la pauvreté ou bien dans une région où il n'existe pas de moyen de transport accessible. Par manque d'accès aux informations ou aux formations appropriées, les femmes et jeunes en situation de handicap ignorent leurs droits en matière de violence fondée sur le genre. En outre, ils ne savent pas comment reconnaître ces formes de violence ni comment accéder aux services de protection. Ils éprouvent souvent de grandes difficultés à communiquer, et ont du mal à signaler les actes de violence.

Les résultats des auteurs GAULT Mackenzie et al. (2020) ont permis de savoir qu'au Canada, les personnes physiquement handicapées ont des contraintes environnementales dans la sphère médicale. En effet, les salles d'examen dont l'espace est insuffisant ne permettent pas aux personnes en situation de handicap de se déplacer aisément. En outre, les tables d'examen ne peuvent pas être ajustées à la hauteur d'un fauteuil roulant. Parmi les autres barrières environnementales qui ne sont pas exclusives au milieu médical figurent, le manque de portes automatiques qui fonctionnent de manière fiable pour entrer et sortir des édifices adaptés à ces personnes. Il faut aussi noter le nombre insuffisant de salles de toilettes accessibles en fauteuil roulant et pour tout autre handicap et placé à des endroits opportuns. Selon ces auteurs, ces acteurs rencontrent des contraintes au niveau de la formation de médecins handicapés très sélective durant le processus des demandes d'admission à la faculté de médecine.

CONCLUSION

La politique d'éducation inclusive en Côte d'Ivoire porte sur la non-discrimination des apprenants dans le système éducatif. Elle stipule que tout être humain a droit à l'éducation sans tenir compte de sa religion, son sexe, son appartenance ethnique et son handicap. Ce faisant, l'Etat ivoirien a adopté des conventions internationales en faveur des personnes en situation de handicap et favorisé leur l'accès dans le champ universitaire. Pourtant, la réalité sociale met en exergue qu'elles sont en proie à des contraintes majeures. Le cas de l'Université Félix Houphouët Boigny révèle un

paradoxe de conduites en lien avec cette politique inclusive des acteurs. Les barrières institutionnelles, infrastructurelles et la non priorisation des besoins des étudiants en situation de handicap dans cette institution rend compte de leur faible niveau d'intégration.

Références bibliographiques

- BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 2004, *Dictionnaire critique de la Sociologie*, PUF, 714 pages.
- ONU, 2008, *Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées*, New York.
- GAULT Mackenzie et al., 2020, « La perception qu'un handicap est un obstacle pour les étudiants en médecine canadiens » *Can Fam Physician*, numéro 66 (3), P 173-175.
- KORFF-SAUSSE Simone, 2005, « Un exclu pas comme les autres. Handicap et exclusion » Dans [Cliniques méditerranéennes/2 \(n° 72\)](#), pages 133 à 146.
- NEGURA Lilian, 2006, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales ». *Sociologies. Théories et recherches*, <http://sociologies.org/index993.html>
- JODELET Denise, 2003, *Les représentations sociales*, PUF, 454 pages.
- UNESCO, 2015, *Rapport de la commission sur l'éducation*, Genève
- UNICEF, 2014, *Etudes sur le cas des personnes en situation de handicap. Rapport annuel.*
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2014, Côte-d'Ivoire*
- RADFORD Anastasia et al, 2018, *Femmes et jeunes en situation de handicap : Guide relatif à la fourniture de services fondés sur les droits et sensibles au genre en matière de violence fondée sur le genre et de santé et droits sexuels et reproductifs*, UNFPA.
- ROUQUETTE Michel-Louis, RATEAU Patrick, 1998, *Introduction à l'étude des représentations sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, 159 pages.
- TRIOMPHE Annie, 2003, « Les conditions de vie des personnes handicapées : premiers résultats à partir de l'enquête HIID », Dans [Revue française des affaires sociales 2003/1-2](#), pages 167 à 180